

Enfin une allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, à la conférence annuelle du Comité Canada-Israël, le 10 mars 1988, a provoqué bien des remous au pays. M. Clark a surtout parlé de la violence qui a cours dans les territoires occupés, condamnant l'action des forces israéliennes contre les Palestiniens. Il a affirmé que les récentes violations des droits de la personne en Cisjordanie et à Gaza sont totalement inacceptables et que, dans de nombreux cas, elles sont illégales en vertu du droit international. M. Clark a ajouté plus loin "(...) nous appelons les dirigeants politiques israéliens à faire preuve de la clairvoyance, de la compassion et de la vigueur nécessaires à la prise des décisions qui s'imposent pour garantir que les Palestiniens soient traités de façon plus humaine (...)." Enfin, il a également mentionné : "Notre préoccupation devant la situation dans les territoires occupés se fonde en partie sur la conscience du fait qu'elle suscite des passions risquant d'opposer les Canadiens les uns aux autres."⁸

Le débat parlementaire

Le conflit irako-iranien a suscité plusieurs interventions à la Chambre des communes depuis la fin de l'été 1987. Le 20 octobre 1987, le député conservateur Bob Corbett a demandé à M. Joe Clark quel rôle le Canada assumerait afin de mettre rapidement un terme au conflit entre l'Iran et l'Irak. M. Clark a répondu : "Le rôle le plus efficace que le Canada puisse continuer à jouer consiste à exhorter les membres du Conseil de sécurité des Nations-Unies et surtout le secrétaire général de cet organisme à essayer de faire appliquer la résolution 598 du Conseil de sécurité."⁹

La députée libérale Aideen Nicholson a fait une intervention, le 21 janvier 1988, à propos des répercussions de la guerre irako-iranienne sur les populations civiles. Elle a notamment dit : "Il faut s'efforcer de faire cesser les ventes d'armes à l'Iran, à l'échelle internationale, et il faut essayer de mettre fin à cette tragédie par tous les moyens pacifiques."¹⁰

⁸ MAE, Discours, 88/18, 10 mars 1988.

⁹ Débats de la Chambre des communes, 20 octobre 1987, p. 10187.

¹⁰ Débats de la Chambre des communes, 21 janvier 1988, p. 12142.